

n°5

Buëch Dévoluy

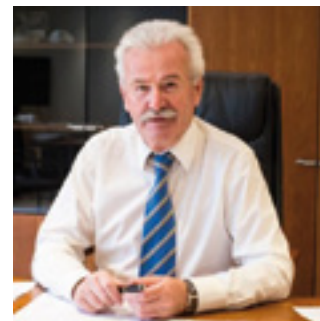
Ensemble!

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH DÉVOLUY

ASPREMONT
ASPRES-SUR-BUËCH
CHABESTAN
CHÂTEAUNEUF D'OZE
FURMEYER
LA BEAUME
LA HAUTE BEAUME
LA FAURIE
LA ROCHE-DES-ARNAUDS
LE DÉVOLUY
LE SAIX
MANTEYER
MONTBRAND
MONTMAUR
OZE
RABOU
SAINT-AUBAN-D'OZE
SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE
SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
VEYNES

La Roche-des-Arnauds. Crédits : OT des Sources du Buëch - Décembre 2019

Édito du Président



« *Le savoir vivre est la façon
heureuse de faire les choses* »

(Emerson)

Cette année 2019 a été riche en actualités en France et dans le monde mais le bien vivre ensemble reste au cœur de tous les sujets. Il est fait de tout petits riens et pourtant, si chacun à son niveau fait preuve de civisme, de citoyenneté, de responsabilité, alors il contribuera à l'amélioration de son cadre de vie.

Le territoire Buëch-Dévoluy bénéficie d'une situation exceptionnelle avec une variété de paysages et une diversité d'activités grâce notamment à son tissu associatif dynamique.

Ses forces et ses richesses constituent un socle sur lequel s'appuie la Communauté de communes pour répondre aux besoins de sa population en prenant en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales, culturelles, touristiques.

Et lorsque les talents de chacun font en sorte d'y parvenir, là est la vocation du service public.

Ce magazine retrace pour vous les actions menées, les projets à venir et les informations du moment.

Jean-Marie BERNARD

Président de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy

Sommaire

| | |
|-----------------------------|-----|
| Éditorial | P2 |
| Économie | P3 |
| Tourisme | P5 |
| Culture | P7 |
| Services aux habitants | P11 |
| Ça se passe dans le Dévoluy | p16 |
| Environnement | P17 |
| Consignes de tri | P19 |
| Informations pratiques | P19 |

Infos

Communauté de communes Buëch-Dévoluy (CCBD)

3 bis rue du Jeu de Paume 05400 Veynes

04 92 58 02 42 - www.ccbuechdevoluy.fr - accueil@ccbd.fr

Office de Tourisme Intercommunal des Sources du Buëch

04 92 57 27 43

Office de Tourisme du Dévoluy

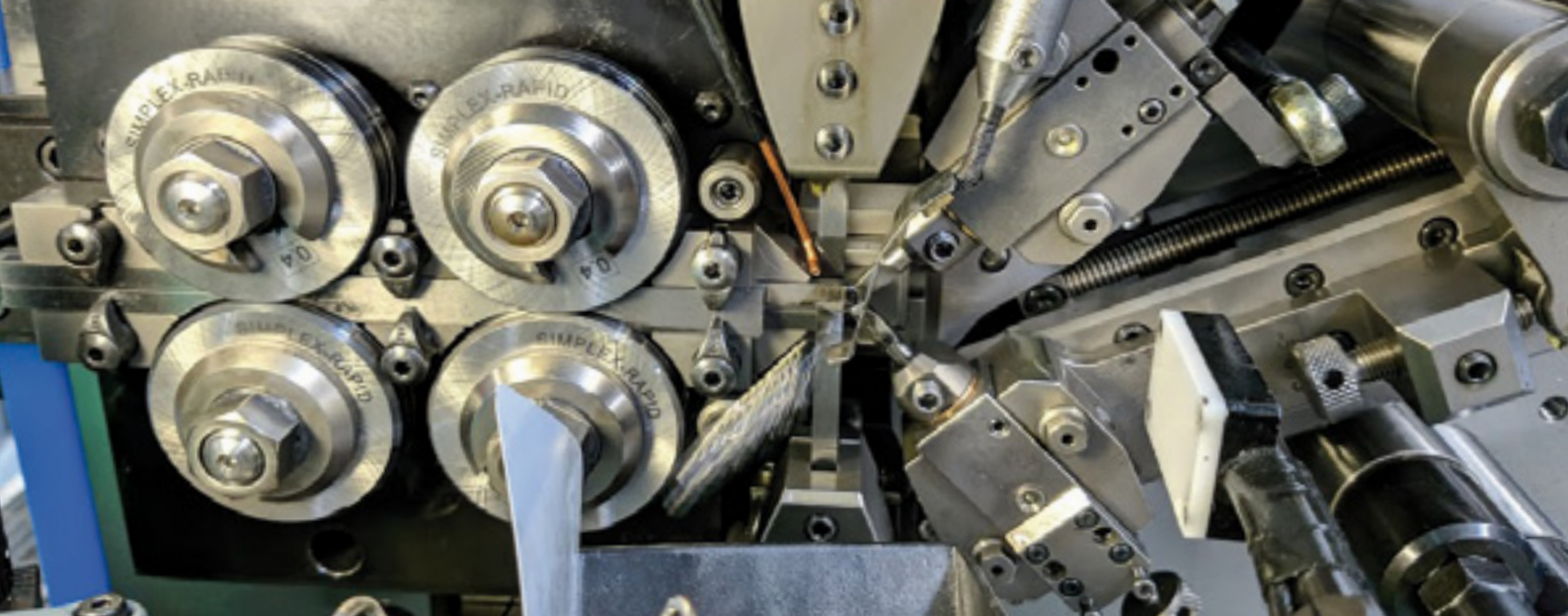
04 92 58 91 91

École d'Arts - Christine Michel au

04 92 58 02 42 - c.michel@ccbd.fr

Directeur de publication : Jean-Marie Bernard
Rédaction - Conception : Mélissa Chiquet
Tirage : 5000 exemplaires

PAÏTACOM GAP Création / Impression



ECONOMIE

P3

Appel à Projet « Zones Blanches des Centres Bourgs »

La commune de Rabou avait été retenue dans le cadre de l'appel à projet national « zone blanche des centres bourgs » pour la création d'une antenne relais et la couverture mobile du village. Les travaux de création de cette antenne ont démarré en septembre 2019 pour une mise à disposition de l'antenne à l'opérateur fin novembre 2019.

Le pylône sera levé en bordure de la route départementale sur une parcelle de la commune de La Roche des Arnauds en limite avec la commune de Rabou. C'est la Communauté de communes qui est maître d'ouvrage de l'opération. Comme prévu dans le plan national, c'est l'opérateur Free Mobile qui exploitera cette antenne.



Travaux de création de l'antenne de Rabou

© N. Geoffroy

Raccordement de l'entreprise NETCELER au réseau de chaleur de l'EHPAD Ouleta

La Communauté de communes est engagée dans la transition énergétique via notamment le soutien à la filière Bois énergie. Elle est propriétaire du bâtiment de l'entreprise NETCELER à Veynes, quartier des Peyrons.

En accord avec l'entreprise et en partenariat avec la commune de Veynes pour la chaufferie Bois de l'EHPAD Ouleta, les travaux de raccordement au réseau de chaleur et de remplacement des radiateurs électriques par du chauffage eau chaude ont commencé en octobre 2019. La fin des travaux est programmée pour fin novembre 2019. Cette transition énergétique générera une baisse des coûts énergétiques.

Coût total du projet : 60 000 €

Prise en charge branchement commune de Veynes : 18 000 €

Financements Région SUD et Département des Hautes Alpes 15 760 €

Reste à charge CCBD : 26 240 € et 4 800 € de maîtrise d'ouvrage



Entreprise Netceler

© N. Geoffroy

Initiative Sud Hautes-Alpes et Boutique à l'essai

Le partenariat entre la CCBD et la plateforme Initiative sud Hautes-Alpes s'étoffe. Le rôle de la plateforme consiste à accompagner des créateurs d'entreprises et des TPE PME.

- Des permanences sont désormais réalisées dans les locaux de la MSAP de Veynes chaque mois (pour plus d'informations, rendez-vous page 13).
- Près d'une dizaine de porteurs de projets et d'entreprises du territoire ont reçu un soutien financier pour la création de leur entreprise ou le développement d'un projet entrepreneurial. Ces entreprises seront honorées lors d'une remise de chèque symbolique le 28 novembre 2019.
- Le dispositif « Boutique à l'essai » va être lancé à Veynes. Il s'agit d'une action de redynamisation de centre-ville visant à proposer à des personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois. Le futur commerçant bénéficie d'un loyer minoré et du soutien d'un réseau de partenaires locaux animé par la plateforme Initiative Hautes-Alpes en partenariat avec la CCBD. Une inauguration de la première boutique est prévue à Veynes le 28 novembre 2019.



Boutique à l'essai

© N. Geoffroy

Programmes européens LEADER – GAL Gapençais et GAL Sisteronais Buëch

La CCBD participe au cofinancement de projets dans le cadre du dispositif européen LEADER. 8 300 € sur les 10 000 € budgétisés en 2019 ont été affectés au cofinancement de projets participant à l'économie réelle et de proximité de notre territoire. Un groupe de travail animé par Jean-Pierre Briouille et Josette Revoux, représentants de la CCBD aux GAL Sisteronnais et Gapençais est chargé d'évaluer chaque projet.

Le tableau ci-après liste les projets retenus et la participation de la CCBD à chacun.

| GAL (groupe d'action locale) | Dossiers | | Note | Participation CCBD | Région SUD | Europe FEADER | Auto Financement | Coût opération |
|------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------|-------|--------------------|-------------|---------------|------------------|----------------|
| GAL Gapençais | Coopération Itinérance abbayes chalaisiennes | Association abbaye de Clausonne | 20/22 | 4 500,00 € | 31 464,00 € | 53 964,00 € | 9 990,00 € | 99 900,00 € |
| GAL Gapençais | Création d'une salle de bloc | Eskive | 18/22 | 3 800,00 € | 17 469,18 € | 31 903,77 € | 22 788,39 € | 75 961,34 € |



Atelier créateur du 18/11/2019

© N. Geoffroy



TOURISME

Du nouveau sur les sentiers de randonnée !



Depuis cet été, un nouvel agent est venu rejoindre le service tourisme de la Communauté de communes : Damien Desbenoit est chargé du développement de la randonnée pour notre territoire.

Parmi ses précédentes activités professionnelles, il a travaillé au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Hautes-

Alpes ainsi que dans une agence de voyage spécialisée dans l'itinérance pédestre et vélo. Il est par ailleurs Accompagnateur en Moyenne Montagne et Moniteur VTT.

Depuis sa prise de poste, en juillet, il sillonne nos sentiers pour évaluer les besoins, aussi bien en termes d'aménagements que de communication.

La priorité est de travailler à l'harmonisation de notre offre : il s'agit en effet de se doter d'un réseau de sentiers structuré et de bonne qualité, essentiel à l'offre touristique et qui participe à l'attractivité du territoire.

Certains sentiers doivent notamment bénéficier de travaux plus conséquents : reprise des tracés, aménagements de type passerelles, signalétique directionnelle... Et un travail sur le foncier doit être engagé puisqu'il est nécessaire d'avoir les autorisations des propriétaires concernés par le passage d'un sentier.

L'ensemble de ce travail de développement de la randonnée se construit en collaboration avec les acteurs de la filière : élus, socioprofessionnels, associations locales...

En matière de communication, même s'il faudra attendre que les itinéraires soient remis en état avant de pouvoir éditer des topoguides communs à l'ensemble de notre territoire, certaines actions ont d'ores et déjà pu être

engagées. La CCBD travaille en partenariat avec le Département à la mise en place d'un Géotrek Hautes-Alpes. Géotrek est un outil numérique, qui permet à la fois de gérer des itinéraires de randonnée et de les valoriser auprès du grand public. L'idée était de créer une plateforme mutualisée à l'échelle de l'ensemble de notre Département : Alpesrando.net. Si cette plateforme est déjà en ligne, tous les itinéraires ne sont pas encore consultables : le Buëch Dévoluy fait partie des territoires tests qui contribuent à l'alimenter pour améliorer son fonctionnement. A terme, Géotrek sera également intégré au site internet des Offices de Tourisme.

Une page Facebook dédiée à nos sentiers de randonnée a également été créée : elle s'adresse aussi bien aux pratiquants locaux et touristes à la recherche d'idées rando, qu'à ceux qui souhaitent suivre l'actualité des aménagements réalisés. On vous donne donc rdv sur la page « Randonnées des Sources du Buëch au Dévoluy ».

La réglementation applicable aux meublés de tourisme

Vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire et vous souhaitez la louer en meublé de tourisme ?

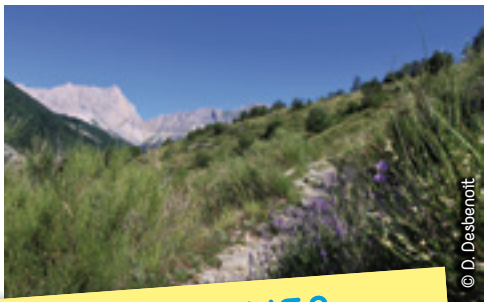
- Vous êtes soumis à une réglementation : déclaration préalable en mairie, établissement d'un contrat de location avec quelques normes à respecter.
- Vous avez la possibilité de faire classer votre meublé. Le classement est facultatif et il est à l'initiative du loueur.
- Vous êtes soumis à la taxe de séjour.

Pour toute information ou aide à la démarche concernant la mise en location de votre bien, la réglementation, la commercialisation ou le calcul de la taxe de séjour, l'Office de Tourisme Sources du Buëch vous accompagne, sur rendez-vous.

Contact : Office de Tourisme Sources du Buëch – Veynes : 04.92.57.27.43 – Aspres-sur-Buëch : 04.92.58.68.88

Coup de cœur rando : Le sentier des Bancs !

Une randonnée pittoresque entre Provence et Dévoluy ! Le sentier se faufile au milieu des lavandes avec vue sur le célèbre pilier est du Pic de Bure. Le passage des Bancs sera sans aucun doute un moment fort de cette excursion. Il s'agit d'un chemin muletier spectaculaire se frayant un passage à travers les falaises dominant les gorges du Petit Buëch. Cette randonnée est riche en patrimoine historique et naturel : chapelle, chemins pavés, ruines et vestiges archéologiques, géologie, faune et flore préservées !



© D. Desbenoit

INFOS PRATIQUES

Aller-retour à la chapelle de la Crotte par le sentier des Bancs (ou Bans) ; départ du village de Rabou ; 10 km ; 700 mètres de dénivelé ; 3h30 de marche aller-retour. Sentier difficile réservé aux bons randonneurs. Les aménagements prévus pour 2020 le rendront plus accessible.

Attention : sentier impressionnant pour les personnes sujettes au vertige ; En cas de crue et avant la réalisation de la passerelle, la traversée du petit Buëch est fortement déconseillée.

Les travaux d'aménagement prévus :

La CCBD a entamé une démarche en concertation avec la commune de Rabou afin d'inscrire ce sentier au Plan départemental de Randonnée. Cette inscription permettra de solliciter des aides du département afin de mettre en œuvre des travaux d'aménagements nécessaires au cheminement des randonneurs en sécurité. La construction d'une passerelle, la sécurisation d'une zone de ravines, la construction d'un mur de soutènement sur une zone abîmée sont à l'étude actuellement. La mise en tourisme de ce sentier passera aussi par l'implantation d'une signalétique conforme à la charte départementale.

D'autres sentiers du territoire sont concernés par des aménagements comme par exemple le sentier des marmites du diable, la boucle de Clausonne, le sentier des Cabrettes ou la boucle de Charajaille et le sentier botanique de Furmeyer... La CCBD travaille en relation étroite avec les offices de tourisme du territoire afin que les informations concernant les sentiers soient régulièrement actualisées.

<https://www.sources-du-buech.com/les-circuits.html>

<https://www.ledevoluy.com/fr/activites-loisirs/randonnee>



© D. Desbenoit

Office de Tourisme Sources du Buëch

Le développement de la filière VTT sur le territoire Sources du Buëch

À l'initiative de l'Office de Tourisme Sources du Buëch et d'un travail de collaboration étroit avec le service tourisme de la CCBD, les guides VTT, les professionnels du territoire et l'ONF, est né un nouveau séjour VTT sous la marque Retrouvance. Ce premier séjour a été l'objet d'un éductour lors duquel ont participé des professionnels du VTT pour la partie test, la CCBD pour la partie sentier, un tour opérateur anglais et des youtubeurs pour la partie communication.

Cet éductour a permis la réalisation de vidéos diffusées sur Youtube ainsi que la construction d'un séjour supplémentaire, VTT assistance électrique, par un professionnel de l'accompagnement, qui traversera le territoire. Le tour opérateur anglais présent sur l'éductour vendra ces séjours dès 2020.

Retrouvez toutes les informations concernant ces séjours auprès de l'Office de Tourisme Sources du Buëch au 04.92.57.27.43

Pour voir les vidéos, rendez-vous sur la page facebook « Randonnées des Sources du Buëch au Dévoluy » ou sur la page Youtube de Winter Activity.



© D. Desbenoit



Rozaline Jacquet et Amandine Dulieux,
professeures à l'École d'Arts

CULTURE

Une rentrée réussie pour l'école d'Arts

Pour sa première rentrée, plus d'une centaine d'élèves se sont inscrits à l'école d'Arts et suivent des cours dans l'une des quatre antennes : Aspres-sur-Buëch, Le Dévoluy, La Roche-des-Arnauds et Veynes.

L'école propose de nouveaux axes pédagogiques avec la mise en place du chant choral et des cours de chant assurés par Rozaline JACQUET, nouvelle professeure arrivée cette année. Bienvenue également à Amandine DULIEUX qui reprend la classe d'accordéon et propose un atelier de musiques traditionnelles.

POUR LES AUTRES DISCIPLINES :

- **BATTERIE** : Christophe GARNIER
- **PIANO** : Delphine TRARIEUX-SARRAIRE
- **VIOLON** : Nathalie DEBOUT
- **GUITARE CLASSIQUE** : Claude JEANNET
- **GUITARE ACOUSTIQUE ET ÉLECTRIQUE** : Frédéric MARCELLIN
- **FORMATION MUSICALE** :

Florence BLANC et Delphine TRARIEUX

- **SAXOPHONE** : Rémy RIGAL

Les ateliers de musiques actuelles sont encadrés par Frédéric MARCELLIN et Rémy RIGAL.

Grégory BARROIS intervient cette année à l'école du Dévoluy tous les mardis et encadre le jardin musical et le chant choral, proposés depuis la rentrée de septembre.

Grâce à des partenariats avec les acteurs locaux, un jardin musical a été mis en place à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Aspres-Sur-Buëch et un professeur encadre un atelier de musiques avec des élèves du lycée Pierre Mendès-France de Veynes.

Des projets se dessinent déjà pour cette année : une initiation théâtrale et scénique avec la Compagnie du Pas de l'Oiseau, un spectacle de fin d'année, des auditions dans différents villages du territoire.

L'école d'Arts proposera « la Semaine Découverte » : durant une semaine sur le troisième trimestre, les professeurs de musique proposeront des ateliers ludiques ouverts à tous. Les bibliothèques, les centres aérés, les associations culturelles du territoire y seront associés à travers des rencontres, des animations, des actions...

Les Week-Ends Musicaux de Chaillol

En 2020, la CCBD en partenariat avec l'Espace Culturel de Chaillol, vous propose une programmation de qualité sur l'ensemble du territoire.

La saison débute le dimanche 2 février 2020 avec un quatuor de saxophones, le *Quatuor Avena*, dans un concert-spectacle mêlant musique et mouvements.

Au mois de mars, c'est au tour de Marianne Muller et de Vincent Lhermet de vous faire explorer des répertoires anciens au son de la basse de viole et de l'accordéon.

Riccardo Delfra revient, accompagné de ses *Students*, en rendant hommage aux grands compositeurs de jazz Broadway. Cet ensemble se produira le samedi 28 mars à 20h30 dans la salle des Sérignons à La Roche des Arnauds.

Fin avril, c'est un quatuor à cordes, musique classique, qui se produira chez nous.

Fin mai, l'accordéoniste argentin, Chango Spasiuk, viendra en trio avec un guitariste/percussionniste et une chanteuse. « Ils offriront au public la puissance, la générosité et la complicité qui font des concerts de chamané et de folklore argentin un intense voyage, entre fête et mélancolie ».

Ces concerts laisseront place ensuite au festival dont la programmation sera dévoilée prochainement.

Retrouvez toutes les informations sur les lieux et dates des concerts sur le site Internet de la CCBD et sur le site du Festival de Chaillol !

Mère Église : un joyau médiéval au cœur du Dévoluy

L'église médiévale de Mère Église, qui trône au-dessus de l'ancien chef-lieu de Saint-Disdier en Dévoluy (aujourd'hui rattaché à la commune de Dévoluy), est l'un des plus anciens monuments des Hautes-Alpes. Bien que des trouvailles archéologiques attestent d'une occupation plus ancienne, l'édifice actuel remonterait au XI^e siècle mais a connu des aménagements importants aux siècles suivants parmi lesquels la pose de la voûte et la mise en place d'une couverture en lauzes. La nef est ornée de peintures murales datées du début du XVI^e siècle, malheureusement dégradées.

L'édifice religieux a été classé au titre des Monuments Historiques en 1927.

L'association des Amis de Mère Église organise depuis 34 ans le festival « Musique en Dévoluy ».

Il s'agit d'un programme éclectique de six concerts annuels qui sont donnés dans l'édifice avec une fréquentation moyenne de plus de cent personnes. La magie du lieu et sa qualité acoustique, des artistes venant du monde entier et leur proximité avec le public participent à la réussite de l'événement.

L'association assure deux fois par semaine en période estivale les visites guidées du monument.

Les projets de restauration pour 2019 concernent la toiture, le clocher, les pieds de mur et l'étanchéité, et en 2020 l'intérieur de l'édifice. La couverture en lauzes sera remplacée.

Deux autels, inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, ont été restaurés à Marseille cette année.

Depuis 2017, des chantiers internationaux de jeunesse sont réalisés aux abords du monument, conduits par l'association Village des Jeunes.

Un nouveau projet vise la réalisation de devants d'autel en cuir doré.



Association Les Amis de Mère Église

Demandes de subvention

Cette année, la CCBD met en place un formulaire de demande de subvention destiné aux associations du territoire.

Vous pouvez récupérer un formulaire auprès de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy au

3 bis rue du Jeu de Paume ou le télécharger directement sur le site: www.ccbuechdevoluy.fr

Les dossiers sont à retourner remplis du 15 octobre 2019 au 31 janvier 2020.



CULTURE

P9

La CCBD et les JM France, partenaires autour d'un projet sur le territoire Buëch-Dévoluy

Les Jeunesses Musicales de France (JM France) œuvrent depuis plus de 75 ans pour l'accès à la musique des enfants et des jeunes prioritairement issus de zones éloignées ou défavorisées. Chaque année, le réseau des JM France organise 2000 spectacles, ateliers et événements dans 400 salles réparties sur l'ensemble de la France.

Pour cette année scolaire, la Communauté de communes Buëch-Dévoluy et les JM France PACA mettent en œuvre un parcours éducatif associant ateliers et concerts en direction du jeune public.

Ce projet se construit en concertation avec les acteurs locaux.

Cette année, l'école de Montmaur et le collège de Veynes accueillent des ateliers durant deux semaines (octobre 2019 et février 2020).

Durant la première session, les crèches du territoire, les enseignants des écoles primaires et maternelles, les professeurs de l'école d'Arts ont bénéficié d'une journée de formation à Montmaur, animée par les artistes de la Compagnie « La Distraction de la Mandibule » : Catherine Faure et Alice Waring. Grégory Barrois, musicien spécialisé dans les interventions musicales en milieu scolaire, est un maillon indispensable à la réussite du projet.

En février, les artistes reviendront travailler dans les écoles et rendront visite aux tout petits des crèches.



A l'issue de la deuxième période, les enfants assisteront au spectacle « La Converserie », le vendredi 7 février 2020 dans la toute nouvelle salle multiculturelle de Veynes, le Quai des Arts. Le spectacle sera également proposé et ouvert aux familles le samedi 8 février.

Le spectacle « La Converserie », théâtre musical qui fait la part belle au rythme et à la musicalité du langage, est une pratique musicale à la portée des enfants (initiation aux percussions corporelles et vocales, sensibilisation

au chant polyphonique). Les enfants peuvent faire le lien entre ce qu'ils font, ce qu'ils vivent lors des ateliers et ce qui se passe sur scène.

AGENDA

Spectacle « La Converserie » :

Vendredi 7 février 2020 : représentation pour les scolaires.

Samedi 8 février : représentation tout public puis restitution des ateliers suivis par les enfants avec les artistes de la compagnie.

lien vers spectacle :

<https://www.jmfrance.org/spectacles/la-converserie>



CULTURE

L'association des amis de l'écomusée a 20 ans ! Comme le temps passe !

Cette année a été pour certains de nos adhérents une révélation puisqu'ils se sont essayés au théâtre.

À partir d'un authentique Registre des plaintes et réclamations de la gare de Veynes, Annie a écrit et mis en scène des saynètes. Bruno, Robert, Dominique, Jojo, Jean-Pierre, Annie, Brigitte et Rolande ont joué et participé à la création des décors et des costumes. Les Rapides du 1902, tel est leur nom, ont travaillé environ 300 h.

Antoine a réalisé un film-souvenir bientôt projeté à l'écomusée.

Certains de nos « comédiens » ont également participé au film réalisé par Olivier Dalmon avec les élèves du lycée Pierre Mendès-France, La Casa de Ruelle, lui aussi projeté dans le musée.

Une deuxième action pour cet anniversaire a été la **création d'un char pour le Corso**, char qui représentait le « Veyn'Art », le célèbre autorail rouge et crème.

Plus de 400 heures de travail pour le concevoir et le réaliser et ce, grâce à Robert, Bruno, Dominique, Jean-Pierre, Rolande, Jean-Yves, Lucette et Nicolas.

Il a défilé 2 fois lors du Corso.



Ecomusée du Cheminot veynois

3 bis rue du Jeu de Paume - 05400 Veynes

Ouverture pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
du mercredi au samedi de 14h à 18h.

Sur réservation pour les groupes au **04 92 58 98 32**

Musée du Costume et des Métiers d'Antan

24 rue Jean Jaurès - 05400 Veynes

Horaires d'ouverture : De mars à décembre tous les jeudis de
10h à 12h30 avec une visite commentée à 11h (durée environ 1h).

Possibilité de visite commentée tous les jours sur rendez-vous
au **04 92 58 98 32**

Travail majeur dans la vie de l'association, **l'entretien de la maquette informatisée** réunit de nombreux adhérents, sous la houlette d'Antoine qui la dépanne et l'améliore sans cesse.

Bruno, Annie, Robert, Dominique, Edith, grâce à différents ateliers, nettoient, découpent, soudent, collent, peignent, en un mot créent un microcosme de plus en plus fidèle à cette « Etoile de Veynes » évoquée par le réseau.

L'entretien des objets que recèle l'écomusée, celui du matériel et des deux autres maquettes fait aussi partie des actions pérennes des adhérents. De même, différentes activités perdurent tout au long des années, le « Veyn'Art », bien sûr avec le contrôle, la sécurité, l'accompagnement des voyageurs, qui sont quelques unes des missions de nos bénévoles et ils sont nombreux. Et la participation au « Printemps du livre » depuis le début, soit vingt ans !



Pistes- La Joue du Loup

SERVICES AUX HABITANTS

L'hiver approche...les stations sont prêtes... Et les saisonniers aussi !

En saison d'hiver ce sont environ 500 emplois générés par les différents corps de métiers sur les stations de la Joue du Loup et de Superdévoluy.

Mais d'où viennent ces saisonniers ?

- **30 % du Dévoluy**
- **30% des Hautes-Alpes et du proche Isère**
- **40% hors 05.**

La Communauté de communes Buëch-Dévoluy accompagne les saisonniers et les employeurs par le biais de la MSAP (Maison de Services Au Public), plus particulièrement celle du Dévoluy, notamment pour faciliter le recrutement, fidéliser les employés, les renseigner sur leurs droits et aides. Un forum de l'emploi saisonnier a eu lieu le 15 octobre à la maison d'accueil de Superdévoluy : une année record avec 29 employeurs présents et 110 postes à pourvoir !

Le guide des saisonniers a également été distribué lors du forum et sera à disposition des saisonniers dans les MSAP et permanences du territoire.

Cette année, ce guide réalisé par la Communauté de communes s'est refait une beauté ! Le format s'est adapté à la demande (format de poche), un QR code permet d'avoir un accès direct aux données sur son téléphone portable. On y trouve désormais des informations sur tout le territoire Buëch-Dévoluy avec un calendrier retraçant les différents métiers liés à la saisonnalité sur toute l'année et sur tout le territoire.

Souhaitons une bonne saison d'hiver aux professionnels et aux vacanciers !



SERVICES AUX HABITANTS

MSAP ... quésaco ???

Bien connues de certains et pas du tout par d'autres, et pourtant tout le monde peut être concerné !



Ces Maisons de Services Au Public sont un service public de proximité qui vous aide dans vos démarches administratives diverses : déclaration d'impôt dématérialisée, carte grise, permis de conduire, mais aussi dans d'autres domaines tels que la retraite, l'énergie, la prévention santé, l'accès aux droits, la mobilité, la vie associative... qui vous accompagne dans votre projet professionnel : recherche d'emploi, orientation, recherche de formation... qui vous accompagne à l'utilisation des ordinateurs, à la navigation sur Internet.

Je me renseigne sur les formations

Je ne sais pas faire ma démarche en ligne

J'ai un dossier à remplir



DERNIÈRE MINUTE
La MSAP de Veynes est labellisée Maison France Services au 1^{er} janvier 2020.

Je dois m'inscrire sur pôle-emploi

Je n'arrive pas à faire ma demande de carte-grise

OÙ LES TROUVER ?

- **A VEYNES** : 42 Rue Jean Jaurès - Tél : 04 92 45 42 14
- **DANS LE DÉVOLUY** : Mairie Le Pré - Tél : 04 92 58 89 38

Et leurs permanences à :

- **ASPRES-SUR-BUËCH** : Maison de l'intercommunalité 272 Grand'rue - Tél. : 04 92 58 66 36
- **LA ROCHE DES ARNAUDS** : sur RDV à la mairie de la Roche des Arnauds - Tél. : 04 92 45 42 14

Un site : www.msap-buechdevoluy.fr

MSAP : DES PARTENAIRES ET INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS :

- l'ADIL (Agence Départementale d'Information Logement)
- la CAF et CPAM
- Mission Locale Jeunes 05 (pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans)
- Hautes-Alpes Emploi Relais (pour les personnes en recherche d'emploi)
- Maison des Solidarités 05 (assistante sociale, PMI : consultation des nourrissons, accompagnement parents)
- Cap Emploi-Handirect 05 (accompagnement emploi et formation pour les travailleurs en situation de Handicap)
- Coodyssée l'entreprise partagée (pour créer son propre emploi et lieu d'échanges entre créateurs d'entreprises)
- ISATIS (pour les personnes en recherche d'emploi et orientées par les services sociaux)
- EMERGENCES PACA : accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur réinsertion professionnelle
- l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : accompagnement des créateurs d'entreprise
- PRPE (Point Relais Particulier Emploi)
- CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)
- l'ADMR 05 (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- ... et en 2020 le RADV (Relais Assistant de Vie)
- FOCUS SUR LA PERMANENCE D'INITIATIVE SUD HAUTES-ALPES, association qui a pour but d'aider à la création, à la reprise et au développement d'entreprise par le biais :
 - d'un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie : les plateformes d'Initiative France peuvent vous aider à renforcer vos fonds propres et à obtenir ainsi un financement bancaire complémentaire ;
 - d'un accompagnement ;
 - d'un parrainage (facultatif) ;



Ce sont les clés de la réussite.

L'intervention d'Initiative Sud Hautes-Alpes ne se limite pas à un coup de pouce financier, elle vous accompagne et suit vos premiers pas d'entrepreneurs pendant les premières années et vous empêche de vous retrouver seul. Vous pourrez également être parrainé par un chef d'entreprise ou un cadre expérimenté.

Pour rencontrer l'interlocuteur d'Initiative Sud 05 à la MSAP de Veynes, prenez RDV directement auprès de l'association au 04 92 43 21 68.

INFOS PRATIQUES

Samir Abdelli intervient en tant qu'éducateur de prévention spécialisé, dans le cadre la mission prévention du CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), auprès d'un jeune public, de 12 à 30 ans, en demande d'aide. Date du prochain forum de prévention au collège de Veynes le 31 mars 2020.

Pour le contacter : s.abdelli@ccbd.fr ou au 04 92 58 02 42

« Être vieux c'est être jeune depuis plus longtemps que les autres ! »

Deux axes de travail sur le territoire : l'axe jeunesse et l'axe des aînés

La Communauté de communes s'est appuyée sur deux outils permettant de travailler pour les seniors et pour les jeunes : la « Convention territoriale Globale » signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et la « Charte territoriale des solidarités avec les aînés » de la Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse.

Elle s'appuie également sur les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) de Veynes et du Dévoluy, sur les associations et sur les professionnels concernés. C'est un énorme travail collaboratif qui s'est mis en place où chacun apporte sa pierre à l'édifice.

DU CÔTÉ DES JEUNES : des projets communs à tous les accueils de loisirs du territoire se préparent par les animateurs. Des liens ont été établis entre certains organismes et établissements scolaires, des pistes de travail ont été identifiées, l'objectif est d'optimiser le service rendu sur l'ensemble du territoire par des animations simples mais aussi par des actions plus lourdes. Affaire à suivre !



DU CÔTÉ DES AÎNÉS :

4 enjeux prioritaires sont ressortis de manière similaire que ce soit par les groupes de travail des professionnels et associations œuvrant dans ce domaine, par les questionnaires adressés aux personnes de plus de 60 ans et par les réunions publiques qui ont eu lieu sur Veynes, sur le Dévoluy, sur Aspres-sur-Buëch et sur la Roche des Arnauds.



- pouvoir se déplacer
- disposer d'hébergement intermédiaire entre domicile et EHPAD
- avoir accès à une information centralisée
- mieux prendre en compte les personnes isolées, fragilisées et favoriser la solidarité et le lien social.

Des groupes de travail sont actuellement en place pour définir des actions à mettre en place pour répondre au mieux à ces problématiques.



Les enfants des crèches se sont retrouvés pour partager un pique-nique.

SERVICES AUX HABITANTS

Un petit tour dans les crèches du Buëch-Dévoluy



À La Roche des Arnauds

Après une visite au hameau des Roux à la découverte des animaux et des produits locaux, les projets fleurissent : visite mensuelle à la bibliothèque de La Roche, atelier hebdomadaire de jeux et comptines en anglais, partenariat avec l'association « Le Regain » où des retraités viendront ponctuellement partager chansons, histoires et savoir-faire (vannerie, broderie...).

L'école nous ouvre les portes de sa salle de motricité les mercredis, un premier pas pour les « grands » vers la scolarité. Sorties à la ferme, semaine du goût, Halloween... ont été au programme ces dernières semaines.

Les agents se forment entre autres à la pédagogie bienveillante, à l'écoute et la gestion des émotions de l'enfant ou encore à la musique notamment avec les ateliers JM France (cf. page 9).

Dans le Dévoluy

L'accent a été mis sur la musique chez « Les Loupiots » ! Anabelle, intervenante diplômée, est venue à la crèche durant 14 séances (1 par semaine). Une vingtaine d'enfants de moins de trois ans ont pu participer à ces « Jardins Sonores et Musicaux » qui avaient pour but d'éveiller le tout jeune enfant à l'écoute musicale à la fois sensorielle et corporelle, avec une idée de partage, d'échanges et de création.

Découverte des instruments traditionnels, pour la plupart inconnus de notre jeune public : accordéon, flûte, guitare, tuba trompette, ukulélé...

Anabelle a créé, avec des matériaux de récupération, des instruments nouveaux et inédits ! L'équipe va s'appropriier toutes ces idées et mettre en œuvre sur du long terme d'autres activités autour de la sonorité et de la musique.



À la crèche de Veynes



Crèche Halte Garderie/Multi Accueils «Le Chamouset»

Depuis plusieurs années l'équipe de la Crèche Halte Garderie organise des activités d'éveil culturel (sensibilisation à la musique, aux arts plastiques...). Grâce à une aide spécifique de l'Etat (DRAC), le Centre Social Rural «Emile Meurier» qui assure la gestion de la crèche halte garderie de Veynes a pu organiser en 2018 et en 2019 un atelier d'éveil à la musique avec les jeunes enfants (découverte de sonorités, de rythmes...). Cet atelier était animé par Anabelle GALAT ZARROW, titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant). Cette expérience s'est avérée très positive et les parents et les salariés de la crèche ont également pu y participer.

Merci à Dominique BATTINI et bienvenue à Sophie LOUBIGNAC

Au terme de 13 années de bons et loyaux services, Dominique BATTINI qui assurait la fonction de direction de la crèche halte garderie a fait valoir ses droits à la retraite. Un grand merci à Dominique pour son engagement auprès des enfants et des familles. Elle est remplacée par Sophie LOUBIGNAC, Educatrice du Jeune Enfant qui a pris ses fonctions au mois de mars 2019.

À Aspres-sur-Buëch

La joyeuse troupe des « Ô comme trois pommes » est, elle aussi, bien occupée entre les activités de plein air, le potager, et une nouveauté...l'apprentissage du langage des signes ! Et oui, à raison d'un signe par semaine, même les parents s'y mettent !

A partir de 9 mois, un enfant peut signer. A ce jour les mots « bonjour, merci, s'il te plaît, pardon, maison, peur, pluie, musique » et bien d'autres ont été appris.

Cela permet d'échanger avec le très jeune enfant quand il n'a pas encore la capacité ou l'envie de parler et ainsi d'éviter toute frustration relative au fait de ne pas se sentir compris. C'est un bel outil de communication qui favorise l'échange et l'acquisition du langage en associant le geste à la parole.



Et puis il y a aussi le partenariat entre la CCBD et la ludothèque Ludambule grâce auquel nos bambins vont pouvoir profiter d'animations et de prêts de jeux !

Focus : Adaptation en crèche, comment ça se passe ?

Côté parents et côté pros, les débuts de votre enfant à la crèche, ça s'organise ! La réussite de son intégration s'appuie sur une séparation progressive et une connaissance mutuelle.

Les astuces de nos équipes :

« Prendre le temps de se connaître, l'adaptation prend au moins une semaine et se fait au rythme des parents et de leur enfant. C'est le moment de faire connaissance et d'établir une relation de confiance essentielle à un accueil réussi. »



« Indiquer à l'équipe toutes les petites habitudes de votre enfant, afin de répondre au mieux à ses besoins dans ce temps très important de ses premiers moments de la vie en collectivité. L'adaptation est un moment essentiel qui définira le rôle de la coéducation permettant de créer un lien de confiance entre la famille et les professionnelles. »

« Prendre le temps de bien parler à l'enfant, lui expliquer, lui dire que vous revenez... C'est primordial que le parent se sente en confiance avec la structure car l'enfant le ressent. Un objet de transition est important pour l'enfant, par exemple un doudou ou un vêtement avec l'odeur du parent ... »

ÇA SE PASSE DANS LE DÉVOLUY !

O'dycée

Un nouveau centre de bien-être a ouvert dans les Hautes-Alpes et c'est sur le territoire de la CCBD !



Le 26 juillet dernier, le centre O'dycée, a ouvert ses portes au public à La Joue du Loup dans le Dévoluy. Un véritable atout pour le territoire notamment en matière d'offre touristique et d'emplois.

L'inauguration d'O'dycée a eu lieu le vendredi 30 août 2019 au soir devant une cinquantaine d'élus et socio-professionnels.

Le centre O'dycée est un complexe de plus de 1400m² offrant au visiteur une partie balnéothérapie et une partie SPA. Des événements y sont régulièrement organisés comme par exemple des séances-soirées zumba.



*« Ce sont des projets comme celui-ci qui aujourd'hui, permettent de diversifier l'offre touristique et de créer 15 emplois. Demain, compte-tenu de l'évolution de notre société et de notre environnement, O'dycée - comme l'ensemble des équipements structurants qui voient le jour dans toutes nos vallées – feront que la fraîcheur, le dynamisme et le bien-être de notre montagne la rendront toujours plus attractive ».**

*propos de Jean-Marie Bernard, Président de la CCBD et Président du Département, recueillis par O. Mileville pour Alpes & Midi.

Renseignements disponibles sur www.odycea-devoluy.com

La saison d'hiver approche : ne ratez pas les temps forts du Dévoluy !

- **Du 13 au 15 décembre** : 4^e Rallye hivernal du Dévoluy
- **14 décembre** : Ouverture du domaine skiable
- **31 décembre** : Feu d'artifice à minuit en stations
- **5 janvier 2020** : Course fédérale ski classique au départ de Superdévoluy
- **12 janvier** : Devol'Ice Trail (trail blanc)
- **Du 10 au 12 janvier** : 21^e Championnat de France de ski des Polices Municipales
- **9 février** : La Traversée du Dévoluy (ski de fond) au départ de Superdévoluy
- **5 mars** : Critérium des Jeunes Ski Freestyle
- **21 mars** : Derby du Dévoluy, descente toute glisse de 900m de dénivelé à l'arrivée de La Joue du Loup
- **28 mars** : Speed Shear (concours de rapidité de tonte de mouton)





ENVIRONNEMENT

P17

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis janvier 2019

Depuis 2016, la Communauté de communes Buëch-Dévoluy avait instauré la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur la totalité de son territoire pour uniformiser avec celle qui existait depuis plusieurs années sur le Dévoluy.

Devant les difficultés de recouvrement sur les trois dernières années, le conseil communautaire a décidé en 2018 d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

(TEOM) en lieu et place de la REOM à compter du 1^{er} janvier 2019. Le taux (14 %) a été évalué de manière à percevoir une recette équivalente à celle de la REOM pour le bon fonctionnement du service.



Pour 2018, le coût du service a été de 2 209 999 €. Ce coût permet la collecte et le traitement de l'ensemble des déchets et le maintien des trois déchèteries de Veynes, du Dévoluy et d'Aspres-sur-Buëch avec de larges ouvertures aux usagers. La TEOM votée par les conseillers communautaires est calculée sur la valeur locative du foncier bâti, garage compris. La réglementation permet un plafonnement qui ne peut être inférieur à deux fois le montant de la moyenne locative par commune.

Sur les trottoirs, au pied des bacs ou des immeubles, dans la nature, les dépôts sauvages sur notre territoire sont en recrudescence.

C'est inacceptable et nous pouvons tous agir contre cette pollution !

Les dépôts sauvages relèvent d'une incivilité caractérisée, pour autant si une minorité de personnes considère que le civisme, le respect des autres et de l'environnement ne les concernent pas, la majorité doit être vigilante car la propreté de notre territoire est l'affaire de tous.

Il est encore temps d'agir ensemble pour un environnement plus propre des espaces publics. Chacun peut, à son échelle, contribuer à modifier cette progression.

UN NETTOYAGE QUI COÛTE CHER !

Ces comportements induisent, pour la CCBD, une dépense supplémentaire non négligeable. Ces coûts sont répercutés sur la main d'œuvre des services techniques, liée au ramassage au coup par coup de ces déchets et sur leur traitement par l'intercommunalité.

LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS DEPUIS LA LOI DU 15 JUILLET 1975

SANCTIONS PÉNALES

Jeter ou abandonner des déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale.



Amende forfaitaire pour abandon de déchets sur la voie publique :

- Pour un particulier : 68€ (règlement immédiat ou dans les 45 jours suivant l'infraction), 180€ au-delà de ce délai et jusqu'à 1 500€ si un véhicule a été utilisé pour le transport.
- Pour une entreprise : jusqu'à 2 ans de prison et/ou 75.000€ (article 541-46 du code de l'environnement).

Déchèterie temporaire

Les travaux au niveau du pont d'Aspres-sur-Buëch ont entraîné la fermeture de la départementale D994 B depuis le 16 septembre 2019 pour une durée minimale de 10 semaines. De ce fait, la déchèterie n'est plus accessible.

Pour le maintien du service aux particuliers, la CCBD a mis en place une déchèterie temporaire sur le parking des autocars Pinet à Aspres-sur-Buëch. Ce fut possible grâce à la contribution financière du Département et au prêt du terrain par l'entreprise Pinet.



Elle accueille aux mêmes heures d'ouvertures les habitants et leur permet de déposer :

- CARTONS,
- ENCOMBRANTS
- FERRAILLE,
- BOIS,
- DÉCHETS VERTS,
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE,
- DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX.

KIT DE TRI

La CCBD est heureuse d'offrir à chaque foyer le kit de tri avec les consignes à jour.

Il est composé :

- d'un sac de tri compartimenté
- du Suivez le guide : conseils pratiques pour un tri simple et efficace
- de l'Infos tri n°11
- de la réglette du tri à aimer au frigo

Disponible dès le 1^{er} janvier 2020 dans votre mairie ou à la CCBD pour les habitants de Veynes, n'hésitez pas à venir le chercher !

Parce que c'est
**UN GESTE SIMPLE POUR UN EFFET DURABLE
J'AGIS... JE TRIE !**



P19

Infos pratiques



Les 3 déchèteries

À ASPRES-SUR-BUËCH

Du 1^{er} Novembre au 28 février

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

10h00/12h00 et 13h30/16h30

SAMEDI 9h00/12h00 et 13h30/16h30

Du 1^{er} Mars au 31 octobre

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI

VENDREDI SAMEDI

9h00/12h00 et 13h30/17h00

RENSEIGNEMENTS AU 04 92 58 02 42

DANS LE DÉVOLUY (AGNIÈRES)

A partir du 20 décembre

LUNDI MARDI JEUDI

VENDREDI SAMEDI

14h00/16h00

A partir du 15 avril

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

14h00/17h00

SAMEDI 9h30/12h00 et

14h00/16h00

RENSEIGNEMENTS AU 04 92 58 94 67

À VEYNES

Du 1^{er} Novembre au 28 Février

LUNDI 13h30/17h00

MARDI MERCREDI JEUDI

VENDREDI SAMEDI

8h00/12h00 et 13h30/17h00

Du 1^{er} Mars au 31 octobre

LUNDI 13h30/17h30

MARDI MERCREDI JEUDI

VENDREDI SAMEDI

8h00/12h00 et 13h30/17h30

RENSEIGNEMENTS AU 04 92 57 21 33



ORDURES MÉNAGÈRES

Pensez au tri sélectif et à la déchèterie.



PAS DE VRAC !
SACS FERMÉS !

AMENDE DE 150 € À 1500 €
EN CAS DE DÉPÔT SAUVAGE AU PIED DES CONTENEURS
(ART. R632.1 ET R635.8 DU CODE PÉNAL)

NE PAS JETER DANS LA POUBELLE
À ORDURES MÉNAGÈRES



EMBALLAGES MÉNAGERS



BOUTEILLES ET FLACONS
PLASTIQUES

CARTONNETTES

BRIQUES
ALIMENTAIRES

EMBALLAGES
MÉTALLIQUES

+
NOUVEAU
+ SIMPLE
+ FACILE
+ À TRIER

+ SACS, SACHETS ET
FILMS PLASTIQUES

+ POTS, BOÎTES, BARQUETTES

+ PETITS EMBALLAGES
MÉTALLIQUES

INUTILE DE LES LAYER, NI D'ENLEVER LES BOUCHONS. BIEN VIDER.
NE PAS IMBRIQUER LES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES.

NE PAS JETER DANS LA POUBELLE À
EMBALLAGES MÉNAGERS



PAPIER

Tous les papiers se recyclent !



JOURNAUX ET MAGAZINES

PUBLICITÉS ET PROSPECTUS

LIVRES ET CAHIERS

CATALOGUES ET ANNUAIRES

ENVELOPPES, LETTRES ET PAPIERS

INUTILE DE LES FROISSER OU DE LES DÉCHIRER, NI D'ENLEVER LES AGRAFES

NE PAS JETER DANS LA POUBELLE PAPIER



VERRE

Recyclable à 100 % et à l'infini



POTS ET BOCAUX

BOUTEILLES EN VERRE

INUTILE DE LES LAYER, BIEN LES VIDER.

NE PAS JETER DANS LA POUBELLE À VERRE

